

COMMUNIQUE



Le 6 juillet 2006

Eurotunnel et les représentants de son personnel signent

un accord sur « les parcours de métier »

Au terme d'une réunion extraordinaire, le comité d'entreprise d'Eurotunnel a émis aujourd'hui, jeudi 6 juillet 2006, un avis favorable à un projet d'accord sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEC) soutenu par la plupart des organisations syndicales d'Eurotunnel (CFDT, CGC, CGT et FO).

Le nouveau dispositif de GPEC fait émerger la notion de « *parcours de métier* » qui encourage les salariés d'Eurotunnel à faire évoluer et à maintenir leurs compétences professionnelles, tout en leur assurant une progression salariale au long de leur carrière. Il a l'ambition d'être équitable, cohérent et transparent.

Conduite depuis janvier 2006, la négociation qui a débouché ce jour, s'inscrivait dans le prolongement du Plan de sauvegarde de l'emploi.

« Dans un contexte délicat, a déclaré Jacques Gounon, Président - Directeur général d'Eurotunnel, je tiens à saluer le sens des responsabilités montré par les organisations syndicales d'Eurotunnel et les représentants du personnel et l'exceptionnelle motivation des salariés. L'accord auquel nous sommes parvenus ensemble est du type gagnant-gagnant : l'entreprise se donne les moyens de progresser en favorisant l'évolution de son personnel, il s'agit bien d'un objectif collectif de progrès et de réussite. »

« Cet accord sur la Gestion prévisionnelle des emplois et carrières est aussi un élément d'importance du pacte social de l'entreprise, a poursuivi Jacques Gounon. Il intervient après la mise en œuvre d'une nouvelle politique commerciale et d'une réorganisation opérationnelle, et, comme elles, place Eurotunnel sur la voie du succès. »

La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables

et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00

www.eurotunnel.com